La pêche aux paillots

Tout d'abord, c'était quoi un « paillot » ?

Son origine vient du nom « paille » : ce « liant » (voir photo) d'environ 40 cm de longueur, 5 cm de diamètre permettait d'assurer la fixation de l'avançon (1 ligne) dans le sable à une profondeur de 15 à 20 cm.

Descriptif

1°/ Un morceau de plastique dur (pour le nettoyage et la durée de vie)
Largeur : 9 cm
Longueur : 16 cm
Epaisseur : 0.5 cm
Perçage (Ø) : 0.4 cm
Une encoche en V permettant de lover l'avançon.

2°/ La « pelle » ou « avançon »

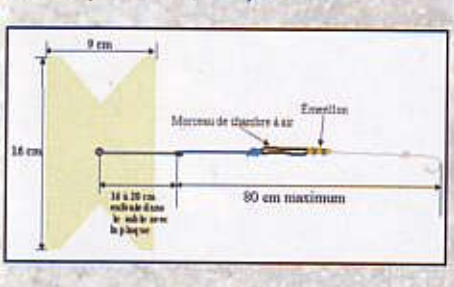

La pratique de cette pêche

1°/ Où sur l'estran ?

Ce sont les fonds sablonneux qui favorisent la réussite des captures. Les avançons peuvent être ensablés auprès d'espaces rocheux de façon judicieuse. Dans la roche, cette technique est possible en assurant la fixation autour d'un caillou pour la pêche aux congres. Mais c'est sur le sable que cette technique est la plus couramment pratiquée.

2°/ Quand ?

Les meilleures marées sont celles dont les coefficients se situent entre 90 et 105. Nous pouvons envisager tendre les avançons et les relever entre 2 à 3 fois. Ce sont les marées qui vont rythmer les opérations pour ensabler les paillots et pouvoir les appâter et les relever dans de bonnes conditions. Sachant qu'à la dernière levée, il faudra retirer tout ce matériel, il est préférable d'opérer de jour.

3°/ Comment ?

Notre paillot, décrit ci-dessus, est opérationnel. A l'aide d'une bêche, creuser un trou et ensabler la platine d'environ 15 cm. Puis tasser le sable.

Ensabler le paillot

Tasser le sable

Il faut que la distance latérale entre chaque paillot soit de 2 m voire plus pour éviter tout croisement.

4°/ Hameçons et appâts

Circle Sport 2/0 VMC ou VMC 9299PS3/0 octopus sont préconisés montés sur du fil nylon amnesia 11.4 kg.

Pour les appâts :
- les lançons,
- le crabe mou,
- lanières de seiche ou calamar,
- vers de sable etc...

Boëtage des avançons

Tous les avançons doivent être orientés vers la terre

PROTÉGER L'APPÂT :

Recouvrir d'une pelle de sable les appâts afin d'éviter d'en faire le repas des oiseaux de mer et des crustacés.

Aux extrémités, du premier paillot au dernier en respectant latéralement 4 m de distance, vous devez inscrire votre nom et prénom sur les bouées.

Protéger l'appât

Balisage

Conclusion

Cette pêche est captivante, elle permet de prendre en fonction des lieux de capture, une grande diversité d'espèces qui habitent ces territoires.
Il ne faut pas dans cette pêche être démuni d'un réveil et être prêt à remettre les appâts à la levée. Un GPS portable est utile et recommandé surtout de nuit.

La réglementation dans la Manche

« **LE PAILLOT** :
dispositif permettant de maintenir des hameçons sur le fond. La longueur des avançons est au maximum de 80 centimètres. Les hameçons utilisés doivent être des hameçons plats. Le nombre total des paillots est limité à 60 par pêcheur. La zone de mise en place des paillots doit être balisée à chaque extrémité par des flotteurs portant le nom et le prénom du pêcheur et être en-dessous du niveau de mi-marée. Son utilisation est interdite entre le 15 juin et le 15 septembre de chaque année dans la zone de balancement des marées sur tout le littoral du département de la Manche.»

Cette activité de pêche apporte de nombreuses sensations et satisfactions dans ses captures : soles, plies, bars, raies, turbots... et dans sa convivialité, car il vaut mieux la pratiquer à plusieurs par sécurité.

Réalisé par : M. KERDRAON, A. VERDURE, M. GRANDIERE et J-P LEBOYER. Manche

Alors, paillotez !